

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRUYERES

Séance du mercredi 24 septembre 2025– N°DCM_2025_138

NOMBRES DE MEMBRES		
Nombre effectif légal du Conseil Municipal	Nombre de membres en exercice actuellement	Nombre de membres présents à la séance
23	22	17
Nombre de membres ayant donné pouvoir	Nombre de membres excusés	Nombre de membres absents
5	0	0

Date de la convocation
17 septembre 2025

Date d'affichage
17 septembre 2025

FINANCES - REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 24 septembre 2025, à 20h00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic DURAIN

A été nommé(e) secrétaire : Madame Patricia POIREL

Présents : Monsieur Ludovic DURAIN, Monsieur Pascal POIROT, Madame Corinne GÉRARD, Monsieur Téli MAUBRE, Madame Hélène BRIERE, Madame Patricia POIREL, Madame Francine VILLAUMÉ, Monsieur Patrick PIBIS, Madame Marie-Hélène DIEUDONNÉ, Monsieur Michel LIAUDET, Madame Sophie ANTOINE, Madame Séverine THIMONT, Monsieur Raymond DABRAINVILLE, Madame Nadine JEAN, Monsieur Christian CERF, Madame Josette SARGENTINI, Monsieur Patrice FRANÇOIS

Ont donné pouvoir : Monsieur Olivier REMY représenté par Monsieur Téli MAUBRE, Madame Nathalie DEMANGE représentée par Madame Hélène BRIERE, Monsieur Geoffroy L'HOSTETTE représenté par Monsieur Ludovic DURAIN, Madame Marie LAURENT représentée par Madame Corinne GÉRARD, Monsieur Jérôme BERTRAND représenté par Monsieur Pascal POIROT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les tarifs communaux appliqués à ce jour, et délibérés lors de la séance du 12 juin 2025 comprennent quelques erreurs de transcriptions.

Dans le but de simplification, il est proposé de revoir l'ensemble des tarifs des équipements matériels ou immatériels que propose la commune à la location qui sera applicable au 1er octobre 2025.

La liste est annexée à cette présente note.

Il rappelle que la Commission d'Administration Générale du 16 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 16 septembre 2025,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, les tarifs appliqués au tableau joint à la présente délibération.

FIXE la date d'application de ces nouveaux tarifs au 1er octobre 2025.

Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire,

Ludovic DURAIN

Date de transmission de l'acte: 29/09/2025
Date de reception de l'AR: 29/09/2025
088-218800787-DCM_2025_138-DE
A G E D I

